

RÈGLEMENT DU CONCOURS PAR COURRIEL

CONCOURS VOTEZ POUR GAGNER

AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

DÉFINITIONS

Dans le présent règlement du concours par courriel (le « **règlement** »), les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-dessous. De plus, les autres termes en majuscules ont le sens qui leur est donné.

« **Administrateur** » désigne WSP International Limited, Markham (Ontario) Canada L3R 6H3.

« **Concours** » désigne le concours, le jeu, le tirage au sort, la promotion, l'activité de marketing ou tout autre événement précisé dans le résumé du concours.

« **Entités du concours** », désigne collectivement le commanditaire du concours, l'administrateur du concours et tout commanditaire de prix organisé par le commanditaire ou l'administrateur du concours.

« **Exigences du concours** » désigne les lignes directrices et les critères que les participants doivent respecter pour être admissibles au concours conformément au règlement.

« **Site du concours** » désigne un sous-domaine du site, un domaine ou un site Web du commanditaire ou de l'administrateur du concours ou, le cas échéant, une application sur la plateforme de médias sociaux applicable.

« **Commanditaire du concours** » désigne Irving Oil Limited, dont le siège social est situé au 10, King Square South, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 0G3.

« **Résumé du concours** » désigne l'annonce faite à l'occasion du concours, y compris les courriels ou messages texte ultérieurs, les publications ou les renseignements associés à l'annonce, qui précisent certains renseignements sur le concours et les renseignements décrits à l'article 15 du présent règlement.

« **Prix** », désigne le ou les prix (s'il y a plusieurs prix) à attribuer pour le concours conformément au résumé du concours.

« **Région** » désigne la ou les régions où le concours a lieu conformément au résumé du concours.

« **Site** » désigne le ou les sites Internet ou les pages de médias sociaux et/ou les applications du commanditaire ou de l'administrateur du concours, ainsi que les services qui y sont offerts.

1. Admissibilité : La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les individus qui sont des résidents légaux de la ou des régions spécifiées et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de leur participation (« **vous** », « **votre** »). Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes légalement admissible à participer au concours en vertu des lois applicables dans votre territoire de résidence ou autrement au moment de votre participation. Le concours est sans valeur à

l'extérieur de la ou des régions spécifiées et, lorsqu'il est autrement interdit par les lois, règles ou règlements fédéraux, provinciaux, municipaux, de comté ou locaux applicables (les « **lois** »).

2. Acceptation du règlement officiel : En participant au concours, vous acceptez pleinement et sans réserve le présent règlement et les décisions de son commanditaire ou de son l'administrateur, lesquelles sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées au concours. Le concours est soumis à toutes les lois applicables.

3. Période du concours : Le concours commence à la date et à l'heure indiquées dans le résumé du concours et se termine à la date et à l'heure indiquées dans le résumé du concours (la « **période du concours** »). L'ordinateur de l'administrateur est l'appareil officiel de mesure du temps pour le concours.

4. Comment participer : Pour participer au concours, vous devez suivre les instructions énoncées dans le présent règlement et dans le résumé du concours. Pour le concours, l'enregistrement d'une participation se produit lorsque le serveur de l'administrateur enregistre les informations de participation. Les participations sur lesquelles ne figurent pas les renseignements requis ou qui ne satisfont pas aux critères de participation comme indiqué dans le résumé du concours et qui ne respectent pas le règlement seront considérées comme nulles.

Les entités du concours déterminent, à leur entière discrétion, si une participation répond aux exigences du concours et respecte par ailleurs le règlement. Toute tentative ou tentative présumée d'utiliser des moyens robotiques, automatiques, programmés ou autrement illicites pour participer au concours, ou toute autre méthode non autorisée par le présent règlement, par exemple la création de plusieurs comptes, identités ou inscriptions, sera, à la seule discrétion du commanditaire du concours, considérée comme une manipulation et pourra vous interdire de vous enregistrer, de participer et/ou de remporter un prix. Les participations tardives, perdues, volées, illisibles, qui contiennent de faux renseignements, qui sont endommagées, mal acheminées, mutilées, brouillées ou incomplètes, modifiées ou autrement irrégulières ou qui ne respectent pas une partie ou la totalité des conditions prévues au règlement sont nulles. Les participants accordent au commanditaire du concours une licence non exclusive l'autorisant à utiliser toutes les participations à quelque fin que ce soit. La preuve de transmission ne constitue pas une preuve de participation ou de réception d'une participation.

5. Conditions de la soumission : Vous ne pouvez participer au concours que dans les conditions indiquées dans le résumé du concours. L'adresse courriel saisie ne doit correspondre qu'à une seule personne.

6. Droits que vous accordez : En participant au concours, vous convenez de ce qui suit :

a) Les entités du concours et leurs licenciés, successeurs et ayants droit respectifs auront le droit d'utiliser, dans leur intérêt commercial, tout ou une partie de votre participation, y compris, sans s'y limiter, votre nom et votre adresse, votre apparence, votre adresse de courriel, votre code postal, votre numéro de téléphone et vos pseudonymes de médias sociaux, vos commentaires et images, que ce soit sur vidéo, photographie ou tout autre support, tel quel ou tel que modifié par le commanditaire du concours, partout dans le monde et à titre perpétuel, à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles futures, de quelque manière que ce soit et sur tout support connu aujourd'hui ou futur, sans rémunération et ni préavis et sans considération, examen ou approbation de votre part. Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de votre nom et de votre image à des fins publicitaires en tout temps en communiquant avec privacy@irvingoil.com, mais cela

n'aura aucune incidence sur l'utilisation par le commanditaire du concours de ce qui précède avant le retrait de votre consentement ou l'inclusion de votre nom sur la liste des gagnants de prix.

b) Vous acceptez de ne pas être payé maintenant ni à l'avenir pour votre participation ou pour l'octroi des droits énoncés dans le présent règlement aux entités du concours.

7. Vos déclarations et garanties : En participant au concours, vous déclarez et garantissez ce qui suit :

a) Votre participation, dans son intégralité, est une œuvre originale de votre part et vous n'avez pas inclus de contenu de tiers dans votre participation ou en lien avec celle-ci sans permission.

b) Votre participation ne causera pas de préjudice ou de dommage à toute autre personne s'appuyant sur des instructions contenues dans votre participation.

c) Votre participation, l'utilisation qui en est faite par les entités du concours ou l'exercice, par le commanditaire ou l'administrateur du concours, de l'un ou l'autre des droits que vous accordez en vertu du présent règlement ne portent pas et ne porteront pas atteinte aux droits d'un tiers ou d'une entité, notamment : brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret commercial, diffamation, vie privée, publicité, fausse impression, détournement, confidentialité ou tout droit contractuel ou autre.

d) Vous disposez de tous les droits, licences, permissions et consentements nécessaires pour participer et accorder tous les droits que vous avez accordés aux entités du concours en vertu du présent règlement.

(e) Toutes les personnes que vous avez engagées pour travailler sur la participation ou qui ont contribué à la participation :

(i) Vous ont donné leur consentement écrit à participer sans demande de paiement de quelque nature que ce soit.

ii) Vous ont autorisé par écrit à inclure leur nom dans ou avec votre participation (ou s'il s'agit d'un mineur qui n'est pas votre enfant, vous devez obtenir l'autorisation de ses parents ou de son tuteur légal) et les entités du concours pourraient vous demander de fournir cette autorisation écrite.

f) Vous avez lu, compris, accepté et convenu d'être lié par les conditions de confidentialité du commanditaire énoncées à l'adresse suivante : <https://www.irvingoil.com/fr-CA/discover-irving/confidentialite>. Les modalités relatives à la confidentialité peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis.

8. Prix : Les entités du concours remettront les prix conformément au résumé du concours. Chaque prix ne comprend que ce qui est expressément décrit, et aucun autre prix ne sera attribué. Le gagnant du concours n'a droit à aucune différence monétaire entre le prix réel et la valeur approximative indiquée, le cas échéant. Aucune substitution de prix ne sera faite sans que le commanditaire du concours, à sa seule discrétion, en décide autrement. Tous les prix doivent être acceptés tels quels, et les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pour la période du concours. Si, en raison d'une erreur liée au processus de participation, au tirage ou à tout autre aspect du concours, il y a plus de

gagnants potentiels que ce qui est prévu au règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous les demandeurs de prix admissibles pour attribuer le bon nombre de prix.

9. Gagnant(s) : Sauf indication contraire dans le résumé du concours, le ou les gagnants (**les « gagnants »**) seront sélectionné(e)s lors d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles. Vos chances de gagner dépendront du nombre de participations admissibles reçues pendant le concours. Si vous êtes sélectionné comme gagnant, vous serez avisé de la sélection de votre participation par l'entremise de l'application de médias sociaux par laquelle vous avez soumis votre participation ou par l'entremise des autres coordonnées que vous fournissez aux entités du concours. Si vous ne répondez pas à l'avis de votre sélection comme gagnant dans le délai indiqué dans le résumé du concours, un autre gagnant sera sélectionné pour recevoir le prix. Toutes les décisions des entités du concours relatives à la sélection du ou des gagnants sont définitives et contraignantes pour tous les participants relativement à tous les aspects liés au concours.

10. Pour réclamer un prix : Pour recevoir un prix, vous devez vous conformer à toutes les exigences énoncées dans le présent règlement. Le prix doit être récupéré selon les modalités décrites dans le résumé du concours. Sauf interdiction, le gagnant devra signer et retourner à l'administrateur ou au commanditaire du concours un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération et d'indemnisation (**« formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité »**) pour réclamer le prix. Pour être officiellement déclaré gagnant, chaque participant sélectionné doit d'abord répondre correctement, sans aucune forme d'aide, à une question de connaissance mathématique. Un prix est personnel au gagnant et non transférable. Le gagnant qui ne peut pas être joint ou qui omet de signer et de retourner le formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité dans le délai imparti (le cas échéant), ou qui ne réclame pas le prix avant l'échéance fixée dans le résumé du concours, renonce au prix. L'acceptation d'un prix vaudra accord et consentement du gagnant à ce que les entités du concours puissent utiliser son nom, sa photo, son adresse, son apparence, ses renseignements de participation en lien avec le concours, partout dans le monde, y compris sur Internet, sans limite ni paiement ou considération supplémentaire, sauf si la loi l'interdit, pour servir les intérêts commerciaux légitimes du commanditaire du concours. Chaque gagnant peut retirer son consentement à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires en tout temps en communiquant avec privacy@irvingoil.com, mais cela n'aura aucune incidence sur l'utilisation par le commanditaire du concours de ce qui précède avant le retrait de consentement ou l'inclusion du nom du gagnant sur la liste des gagnants des prix. Chaque gagnant est responsable de tous les impôts et frais associés à la réception du prix. Le ou les prix seront expédiés par la poste ou par un service de messagerie prépayé à l'adresse domiciliaire du gagnant comme indiqué sur le formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité. Tous les prix ne sont pas nécessairement attribués. Le commanditaire du concours se réserve le droit de substituer un prix alternatif d'une valeur égale ou supérieure à tout prix qui devient indisponible pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions générales : Les entités du concours ont le droit de vérifier votre admissibilité et votre conformité au présent règlement, et de vous disqualifier en fonction de leur enquête.

Vos renseignements personnels seront traités conformément au présent règlement et à la politique de confidentialité du commanditaire du concours, dans leur version modifiée de temps à autre. Vous devez adresser toute demande d'accès, de mise à jour ou de correction de vos renseignements personnels à l'administrateur.

Vous ne pouvez pas participer en utilisant plusieurs adresses courriel ou plusieurs comptes dans la même application de médias sociaux ni utiliser tout autre appareil ou artifice pour soumettre plus

d'une (1) participation. Si vous utilisez des méthodes de participation frauduleuses, ou si vous tentez autrement de participer avec plusieurs comptes de courriel ou de médias sociaux sous plusieurs identités ou si vous utilisez un appareil ou un artifice pour soumettre plus d'une (1) participation, vous serez disqualifié. En cas de litige concernant une participation, le titulaire de compte autorisé de l'adresse courriel ou de médias sociaux utilisé pour participer au concours sera réputé être la personne qui a participé au concours. Chaque participant sélectionné pourrait être tenu de fournir la preuve qu'il est le titulaire de compte autorisé associé à une participation sélectionnée. Aux fins du présent règlement, le « titulaire de compte autorisé » est la personne physique qui a le droit de contrôler le compte de courriel, tel que déterminé par les administrateurs de la plateforme de courriel en question, ou la personne physique qui a le droit de contrôler le compte de médias sociaux, tel que déterminé par les administrateurs de l'application de médias sociaux en question, le cas échéant. Les adresses de courriel ou les comptes de médias sociaux de sociétés, d'entreprises, de couples ou d'entités autres qu'une personne physique ne sont pas admissibles au concours.

En participant au concours, vous acceptez sans réserve le présent règlement et les décisions des entités du concours, lesquelles sont définitives et exécutoires pour tout ce qui a trait au concours. Les entités du concours se réservent le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans préavis aux participants. Sans limiter la portée de ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, il est établi que le concours ne peut se dérouler comme prévu ou si une fraude ou tout autre incident porte atteinte à l'équité ou à l'intégrité du concours, les entités du concours se réservent le droit de l'annuler.

12. Dispositions relatives à la responsabilité : Chaque participant comprend que le concours n'est aucunement commandité, avalisé, administré ou associé à des plateformes de courriel ou de médias sociaux tiers et libère entièrement ces tiers de toute responsabilité.

Tous les gagnants doivent signer le formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité afin de : i) confirmer la conformité avec le règlement du concours; ii) accepter le ou les prix remis; iii) libérer, exonérer et décharger de toute responsabilité les entités du concours ainsi que chacun de leurs départements, agences, sociétés mères, liées ou affiliées, filiales, franchises, agences publicitaires ou promotionnelles, avocats, partenaires marketing et chacun de leurs directeurs, agents, employés, actionnaires, successeurs, commanditaires, partenaires, licenciés, filiales, agents, artistes, conseillers, cessionnaires et toute autre personne associée à l'administration, au développement et à l'exécution du concours (les « **parties exonérées** ») de toute action, cause d'action, réclamation ou demande, perte ou blessure, utilisation ou utilisation abusive d'un prix ou tout voyage y afférent, ainsi que l'utilisation des participations par le commanditaire du concours, poursuite, dette, engagement, contrat, y compris les frais et dépenses juridiques, de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations basées sur la négligence, la violation de contrat et la violation fondamentale, l'échec de tout entrepreneur ou fournisseur tiers utilisé en rapport avec tout aspect du concours à exécuter ou livrer des biens ou services, toute catastrophe naturelle ou tout autre événement échappant au contrôle des parties exonérées, toute insatisfaction de quelque nature que ce soit d'un gagnant vis-à-vis de tout aspect du concours ou de tout prix, la responsabilité en cas de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels que les participants, invités, héritiers, successeurs ou cessionnaires ont, pourraient avoir ou pourraient subir, en raison de ou découlant de la participation du participant au concours et/ou en lien avec l'acceptation et/ou l'exercice par le participant des prix tels que décernés; et (iv) indemniser les parties exonérées contre toute perte, tout dommage ou toute dépense, y compris les frais juridiques, que l'une des parties exonérées pourrait subir ou encourir en raison de tout non-respect par les participants de l'une des règles ou de la

participation au concours et/ou en lien avec l'acceptation et/ou l'exercice par un participant d'un prix, et l'utilisation des participations par le commanditaire du concours.

Les entités du concours ne sont pas responsables de ce qui suit : i) des renseignements incorrects ou inexacts dans les participations qui peuvent empêcher une personne de participer au concours ou de se voir attribuer un prix, notamment, mais sans s'y limiter, en raison d'erreurs humaines, de pannes techniques, de demandes de participations perdues ou retardées pour quelque raison que ce soit, d'envois par la poste, d'omissions ou de toute combinaison de ces éléments et les demandes de participation qui ne se conforment pas entièrement au présent règlement; (ii) des défaillances techniques de quelque nature que ce soit, notamment, mais sans s'y limiter, les pannes, interruptions ou déconnexions dans les lignes téléphoniques ou le matériel ou logiciel réseau; (iii) des participations perdues, incomplètes, retardées, mutilées ou mal acheminées; (iv) des blessures ou des dommages aux ordinateurs des participants ou à tout autre ordinateur d'individu, liés à ou résultant de la participation au concours ou du téléchargement de tout matériel concernant le concours ou de l'acceptation d'un prix; (v) tout préjudice ou dommage aux personnes ou aux biens qui peut être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'utilisation que fait le participant du site ou de tout site du concours, ou par sa participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation, appropriée ou non appropriée, d'un prix, y compris des voyages s'y afférant et de l'utilisation des participations par le commanditaire du concours; (vi) la sécurité ou la confidentialité des renseignements transmis par des réseaux informatiques ou en cas d'atteinte à la vie privée causée par une intervention d'un pirate informatique tiers ou autre; ou (vii) les tentatives tardives, perdues, mal orientées ou infructueuses d'aviser un gagnant potentiel.

Les invités d'un gagnant, ou ses parents/tuteurs légaux s'ils n'ont pas atteint l'âge de la majorité (les « **invités** ») devront également signer un formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité ou un document : a) exonérant les parties exonérées de toute responsabilité à l'égard de tout dommage ou de toute perte résultant du prix; et (b) consentant à l'utilisation de leur nom, de leur adresse, de leur apparence, de leur adresse électronique et de leur image, que ce soit sur bande vidéo, photographie ou tout autre moyen, tel quel ou tel qu'il peut être modifié par le commanditaire du concours, partout dans le monde et à perpétuité, à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles de quelque manière que ce soit et dans tout média connu ou à venir, sans compensation, sans préavis et sans considération, révision ou approbation de la part de cet invité. L'invité peut retirer son consentement à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires en tout temps en communiquant avec privacy@irvingoil.com, mais cela n'aura aucune incidence sur l'utilisation que peut faire le commanditaire du concours de ce qui précède avant le retrait du consentement ou l'inclusion du nom de l'invité à la liste des gagnants de prix, le cas échéant.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE DE VOTRE PART D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE OU TOUT SITE DE CONCOURS OU DE SABOTER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS APPLICABLES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE ET L'ADMINISTRATEUR DU CONCOURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS CONTRE TOUTE PERSONNE AINSI IMPLIQUÉE AVEC TOUTE LA RIGUEUR DE LA LOI ET DE VOUS DISQUALIFIER DU CONCOURS.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET DÉCHARGE : EN SOUMETTANT UNE INSCRIPTION AU CONCOURS OU EN ÉTANT L'INVITÉ DU GAGNANT DU PRIX, VOUS CONVENEZ QUE LES PARTIES DÉCHARGÉES N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELCONQUE POUR, ET SERONT LIBÉRÉES ET TENUES À L'ABRI PAR VOUS ET VOS INVITÉS, HÉRITIERS, EXÉCUTEURS, REPRÉSENTANTS, SUCCESSIONS ET AYANTS DROIT DE TOUTE RÉCLAMATION,

RESPONSABILITÉ OU CAUSE D'ACTION DE QUELQUE TYPE OU NATURE, POUR TOUTE BLESSURE, TOUTE PERTE OU TOUS DOMMAGES DE QUELQUE NATURE, Y COMPRIS DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, UNE INVALIDITÉ OU UN DÉCÈS DE PERSONNES, ET DES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ, DUS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUJOURD'HUI OU À L'AVENIR, DE LA LIVRAISON, DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DU MAUVAIS USAGE DU PRIX, DE TOUTE UTILISATION FOURNIE CI-DESSUS DE VOTRE INSCRIPTION, OU DE VOTRE PARTICIPATION À CE CONCOURS ET/OU À TOUT CONCOURS ASSOCIÉ. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI SE TROUVE SUR LE SITE ET TOUT SITE DU CONCOURS EST FOURNI « TEL QUEL », SANS AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET L'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINS TERRITOIRES PEUVENT NE PAS PERMETTRE LES LIMITES OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS OU L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS CETTE LIMITATION OU EXCLUSION NE S'APPLIQUERA QUE DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES DANS LE TERRITOIRE CONCERNÉ.

13. Loi applicable : Le présent règlement et le concours sont régis et interprétés conformément aux lois de la province du Nouveau-Brunswick et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Tout différend sera tranché par les tribunaux siégeant à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Vous renoncez par les présentes à tous vos droits de : i) réclamer ou vous voir accorder des dommages-intérêts punitifs, directs, indirects, accessoires et consécutifs et autres dommages-intérêts, à l'exception des frais réels engagés; et (ii) faire multiplier ou augmenter les dommages-intérêts.

14. Avertissement : Le présent concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par, ni associé à une plateforme de courriel tiers (y compris, mais sans s'y limiter, Gmail, Yahoo, Outlook, Apple Mail) ou à une application de médias sociaux de tiers (y compris, mais sans s'y limiter, Facebook®, X® et Instagram®) et tout commentaire, question ou préoccupation concernant le concours doit être adressé aux entités du concours et non à la plateforme de courriel tierce ou à l'application de médias sociaux tierce concernée. La totalité de la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les images, les dessins, les illustrations, les slogans et les déclarations, appartient au commanditaire du concours. Tous droits réservés. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser sans autorisation la propriété intellectuelle du commanditaire du concours sans son consentement écrit exprès.

15. Résumé : Concours Votez pour gagner

a) Comment participer : **Votez pour votre burger Big Stop préféré.** Suivez le lien dans le courriel du commanditaire du concours, suivez les instructions pour voter, indiquez votre nom et votre courriel, et soumettez votre participation. Vous recevrez un (1) bulletin de participation automatique au tirage au sort du concours pour votre vote. Maximum d'une (1) participation par personne.

b) Dates du concours : Date de début — 00 h 00 min 01 s (heure de l'Atlantique) le 8 novembre 2024. Date de fin — 23 h 59 min 59 s (heure de l'Atlantique) le 8 décembre 2024, après quoi le concours sera fermé et aucune autre participation ne sera acceptée.

c) Région : Les abonnés par courriel du commanditaire du concours au Canada qui résident dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador peuvent voter pour avoir une chance de gagner.

d) Prix : Un tirage au sort aura lieu après la date de fin du concours, le 9 décembre 2024 pour la remise d'un (1) prix composé d'une carte-cadeau Irving Oil d'une valeur de 50 \$. Aucune substitution en espèces n'est permise.

Un minimum de trois (3) tentatives sera effectué pour contacter le gagnant. Le commanditaire du concours n'est pas responsable de l'incapacité, pour quelque raison que ce soit, d'un participant sélectionné, de recevoir un avis ou de l'incapacité du commanditaire du concours à recevoir la réponse d'un participant sélectionné. Le gagnant doit envoyer son formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité dûment rempli par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception. Si le gagnant ne peut être joint ou ne soumet pas son formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité dûment complété dans le délai imparti, un nouveau gagnant peut être sélectionné par tirage au sort, à la seule discrétion du commanditaire du concours. Le prix sera envoyé par la poste à l'adresse domiciliaire du gagnant indiquée sur le formulaire de déclaration et de décharge dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines suivant la réception, par le commanditaire du concours, du formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité dûment complété et la réponse correcte à la question de connaissance mathématique du commanditaire du concours.

Vous pouvez demander spécifiquement à retirer votre participation au concours en envoyant un courriel à support@irving24win.com avec pour objet « Remove from Burger Vote to Win Contest. » Veuillez noter qu'en cas de retrait, votre participation sera également retirée du concours.

DATE DE LA VERSION OFFICIELLE DU RÈGLEMENT : 15 octobre 2024.